



J'ai
la tête
de l'emploi

Vous êtes à la recherche d'un salarié pour votre association ?

Votre association souhaite mettre en œuvre un projet d'utilité sociale ?

Créez un emploi dans votre association

avec l'Emploi

Tremplin Associatif

La Région Poitou-Charentes vous propose une aide pour créer un emploi au sein de votre association ou consolider un poste déjà existant.

• Pour qui ?

Votre association désire créer ou consolider un emploi pour une personne de 18 à 35 ans, ou pour une personne en situation de handicap. L'objectif doit être de développer un projet d'utilité sociale.

• Quelles conditions ?

- la création d'un poste « emploi tremplin associatif » doit se faire obligatoirement après la décision de la Région Poitou-Charentes d'accorder l'aide emploi tremplin.
- pour la consolidation d'un poste, votre association doit avoir déjà bénéficié du soutien emploi tremplin associatif de la Région Poitou-Charentes.

Une association peut cumuler 2 emplois tremplin si l'un d'entre eux est destiné à un travailleur handicapé.

+ de 1 000 emplois soutenus depuis 2005



LE PACTE
POUR L'EMPLOI
DES JEUNES

GRANDE CAUSE RÉGIONALE

• L'aide régionale

• Pour une création de poste :

L'aide est plafonnée à **21 000 € au total** et vous est versée en 3 fois pendant 3 ans. Cette aide peut être accompagnée d'une prime à la création de poste de 3 000 €. Une prime à l'emploi complémentaire de 3 200 € vous est attribuée si l'emploi est occupé par un travailleur handicapé.

• Pour la consolidation d'un emploi tremplin :

L'aide est plafonnée à **4 000 € par an pendant 3 ans**. Une prime à l'emploi complémentaire de 3 200 € vous est attribuée si l'emploi est occupé par un travailleur handicapé.

• Quelles démarches ?

Votre association doit déposer son dossier à la Région avant la date prévue pour la création ou la consolidation du poste.

La Région apportera une attention particulière :

- à l'impact de votre projet pour la région et ses territoires ;
- aux projets collectifs engageant plusieurs associations dans le cadre d'un Groupement d'employeurs qui prévoit la mutualisation des moyens, des postes et des dynamiques collectives ;
- à l'acquisition de compétences à la fonction employeur.

Infos et contacts :

www.poitou-charentes.fr

rendez-vous dans la rubrique « Pacte pour l'Emploi des Jeunes »

Pour en savoir plus, composez le **05 49 38 49 38**



sur facebook



facebook.com/poitoucharentes

LE PACTE
POUR L'EMPLOI
DES JEUNES

GRANDE CAUSE RÉGIONALE